



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 12 juillet 2022

**DATE DE CONVOCATION**  
04 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **douze juillet** à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA ([pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE](#)), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN ([pouvoir de M. Guy MORELLE](#)), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR ([pouvoir de M. Dominique CHOPPIN](#)), M. Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE ([pouvoir de Mme Christine NIRLO](#)), Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE ([pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY](#)), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON ([pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON](#)), M. Paul MURANO ([pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA](#)), M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU ([pouvoir de Mme Maïté COUBAT](#)).

Étaient excusés : M. Gilles BRACHOTTE ([pouvoir à M. Patrice ESPINOSA](#)) Mme. Zineb HEMAIRIA ([pouvoir à M. Paul MURANO](#)), M. Guy MORELLE ([pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN](#)), M. François BIGEARD ([suppléé par M. Benjamin BONIN](#)), M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN ([pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR](#)), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON ([pouvoir à M. Martial MATHIRON](#)), Mme Rolande Andrée CHRETIEN ([suppléante de M. Bernard NAVILLON](#)), Mme Maïté COUBAT ([pouvoir à M. Claude VERDREAU](#)), M. Jean-Marie FERREUX ([suppléé par Mme Laurence SCHERRER](#)), Mme Maryline GRANDIOWSKY ([pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE](#)), M. Bernard NAVILLON ([suppléé par Mme Rolande Andrée CHRETIEN](#)), Mme Christine NIRLO ([pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE](#)), Mme Stéphanie PEPIN ([suppléante de M. Emmanuel PONTILLO](#)), M. Emmanuel PONTILLO ([suppléé par Mme Stéphanie PEPIN](#)), Mme Laurence SCHERRER ([suppléante de M. Jean-Marie FERREUX](#)).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DANCOURT, 4<sup>ème</sup> Vice-président délégué aux l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux transports et à la Transition énergétique.

12/07/2022/10

<b>NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36</b>
<b>PRÉSENTS : 22</b>
<b>VOTANTS : 30</b>

#### Objet : Modification du tableau des effectifs n°4/2022 – Crédit de poste – Promotion interne

**Vu**, l'article L313.1 du Code Général de la Fonction Publique qui dispose que les emplois de chaque Collectivité ou Établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Établissement,

**Vu**, la liste d'aptitude au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne de l'année 2022 établie par Madame la Présidente du Centre de Gestion de Côte-d'Or,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

**Considérant** qu'un agent actuellement en poste au Service Commun d'Instruction des Droits des Sols est inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'attaché territorial (catégorie A) au titre de la promotion interne de l'année 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **CRÉE** un poste d'attaché territorial (catégorie A) à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2022,

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

- **APPROUVE** la modification, en conséquence, du tableau des effectifs,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le



ID : 021-200000925-20220712-22\_07\_12\_10-DE

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 13 juillet 2022

**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER